Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

Convocation du 25 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 5 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trois mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

POUVOIRS : Patrick COSSON (donne pouvoir à Annick MOISAN)
David ROUALEN (donne pouvoir à Anthony DECRETON)

ABSENTS : Yann LE GUEDARD (excusé)
Luc STRIDE (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PESTEL

Membres en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

TRANSITIONS

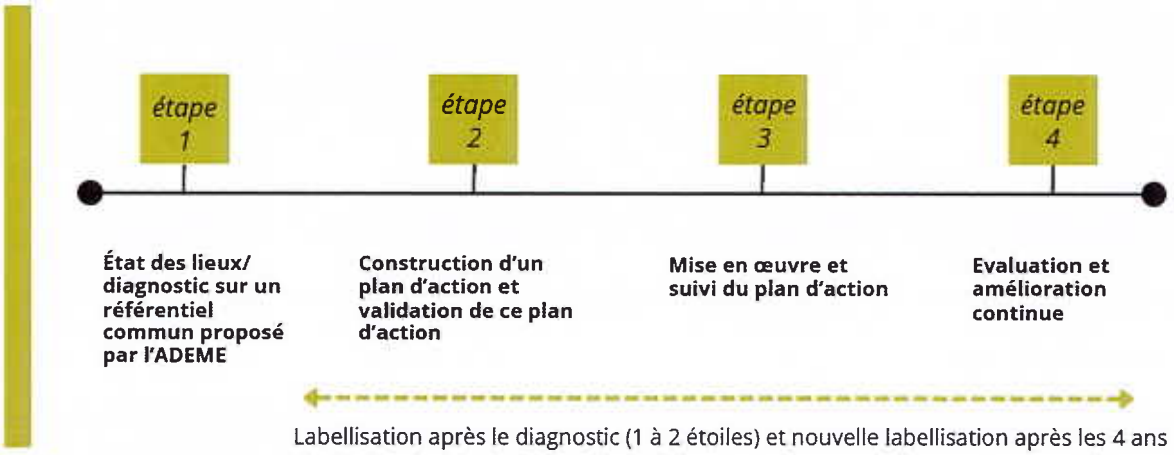
N°2026-1108 VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS ET DEMANDE DE LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE (TETE)

Par **délibération du conseil municipal le 10 novembre 2020, la ville de Ploufragan** a déclaré l'état d'urgence climatique et environnementale et l'a intégré dans les politiques publiques, annonce Mme LAURENT. De cette délibération est née l'idée d'un plan climat communal prenant ensuite la forme d'un engagement dans le label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE).

Par **délibération du conseil municipal le 10 décembre 2024**, la ville de Ploufragan a décidé de s'engager dans la démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE) proposée par l'ADEME (Agence de la transition). Elle suit cette démarche aux côtés des villes de Binic/Etables-sur-Mer et Plérin, en lien avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et la ville de Saint-Brieuc.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

Le programme constitue un outil opérationnel d'amélioration continue et un label valorisant l'engagement de la collectivité. Pour rappel, voici les étapes de la démarche qui se déroule en 4 ans (2025-2028) :



La ville de Ploufragan est accompagnée depuis 2025 par le cabinet COSTRATEN : le conseiller qui suit la démarche de la ville est labellisé par l'ADEME.

Résultats de l'état des lieux

Réalisé au printemps 2025, l'état des lieux a été présenté en séance plénière du **conseil municipal du 8 juillet**. Il a mis en évidence les résultats suivants (remis à jour depuis le 8 juillet) :

- 137 points sur un potentiel de 359,9.
- 38% d'actions exemplaires réalisées par rapport au référentiel de l'ADEME et 7% de programmée (déjà délibérées et budgétisées).
- Des points forts comme la bonne connaissance et gestion du patrimoine communal ainsi que les actions menées dans les restaurants scolaires et des faiblesses comme la formalisation des actions déjà menées et leur mise en valeur.

Ecriture du plan d'actions

A la suite de l'état des lieux, 4 ateliers regroupant élus et agents suivi par deux comités techniques ont été organisés pour constituer le plan d'actions.

Un atelier supplémentaire avec le Comité Ploufragan 2050 a été mené pour apporter le regard d'habitant.e.s.

Le plan d'actions est constitué de **78 actions regroupées en 29 axes et 6 grandes thématiques** correspondant à celles du référentiel de l'ADEME :

- Planification territoriale,
- Patrimoine et énergie de la collectivité,
- Biodiversité, eau, déchets,
- Mobilité,
- Organisation interne,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

- Agriculture, alimentation, scolaire, communication, culture et démocratie participative.

La liste des actions est annexée à la présente délibération.

Pilotage du plan d'action

- le Comité de pilotage (COPIL) composé de l'ensemble du bureau municipal, du directeur général des services, de la directrice des services techniques et du directeur du CCAS suivra la réalisation du plan d'actions avec au minimum une réunion annuelle.

- le Comité technique (COTECH) composé de l'ensemble des chefs de services suivra de manière opérationnelle le plan d'actions.

Avec un pilotage **transversal**, chaque service assurera le suivi des actions qui le concerne directement.

Une visite annuelle du conseiller qui accompagne la ville de Ploufragan est prévue en 2026, 2027 et 2028. A cette occasion, un point d'avancement sera fait avec les services et les résultats seront présentés au COPIL et au COTECH.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du 10 novembre 2020 du conseil municipal déclarant l'état d'urgence climatique et environnementale et son intégration dans les politiques publiques ;

VU la délibération du 10 décembre 2024 du conseil municipal précisant la volonté de s'engager dans la démarche de labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE), référentiel Climat-Air-Energie ;

CONSIDERANT le travail mené par l'ensemble des élus et services pour la construction de ce plan d'actions et l'engagement de la municipalité envers des politiques de transitions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- ADOPTE la stratégie et le plan d'actions Territoire Engagé Transition Ecologique pour la période 2026-2028 ci-joint en annexe ;

- SOLLICITE la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique 2 étoiles pour valoriser et poursuivre la mise en œuvre des transitions sur le territoire communal en lien avec l'agglomération de Saint-Brieuc ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer et déposer le dossier de demande de label Territoire Engagé Transition Ecologique au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label.

A Ploufragan, le 6 mars 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Céline PESTEL

VILLE DE **Ploufragan**

PLAN D'ACTIONS 2026-2028 **Territoire Engagé pour la** Transition **Ecologique (TETE)**

Le programme **TETE** porté par l'ADEME accompagne les collectivités dans leur stratégie de transition écologique. Il constitue un outil opérationnel d'amélioration continue et un label valorisant l'engagement de la commune se déroulant sur un cycle de 4 ans (2025-2028).
Un diagnostic a été réalisé au début du cycle par rapport à un référentiel d'actions exemplaires en lien avec les transitions. Agents et élus se sont ensuite réunis pour déterminer les actions prioritaires à mettre en place. Le plan d'actions ci-dessous en est le fruit de ce travail.

TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Thématiques	Axes	Actions	Objectifs	Indicateurs	Service pilote
1-Planification territoriale	**1.1 Planifier la transition écologique**	**1.1.1** Suivre le programme TETE, évaluation interne et communication auprès des élus, agents, habitants.	• Avoir un suivi régulier de l'avancée du programme TETE pour l'ensemble des élus et agents. • Valoriser le travail accompli.	1 CoPil et 1 CoTech annuel, 1 rencontre annuelle par service pilote. 1 à 2 communication/an interne et externe. Intégration des habitants sur le suivi programme TETE.	Transitions-Direction générale des services
		1.1.2 Suivre le PCAET et organiser des temps élus, agents sur le PCAET à l'échelle de la Ville.	• Cohérence et coopération avec SBAA. • Chaque service connait et sait comment décliner le PCAET à l'échelle de Ploufragan en lien avec le programme TETE et ses missions.	Participation systématique aux réunions de SBAA en binômes. Nombre de temps organisés en interne Nombre d'agents/élus ayant participé au suivi du PCAET.	Transitions Administration générale Prévention
		1.1.3 Prendre connaissance du plan intercommunal sur l'adaptation au changement climatique, mener des temps de sensibilisation, communiquer et concerter sur le sujet - Lien avec plan de sauvegarde communal, plan canicule et incendie.	• Travailler sur le volet adaptation au changement climatique en interne. • Sensibiliser et augmenter la résilience du territoire.	Nombre de temps organisés avec SBAA et en interne. Nombre d'éléments de communication et d'évènements/animations organisées.	Transitions
	1.2 Rationaliser le parc de logements et accompagner les modes d'habitats alternatifs (habitat léger, habitat partagé...), dans le parc public ou privé	**1.2.1** Lutter contre la vacance des logements privés existants.	• Rationaliser et analyser le parc de logements sur Ploufragan. • Loger au mieux les personnes et répondre aux besoins des habitants.	Nombre de logements vacants.	Urbanisme
		1.2.2 Acquérir du foncier en vue de projets d'habitats légers en lien avec l'OAP du PLUi et faire de la veille active sur le sujet.	Réserver du foncier à l'habitat léger en accord avec l'OAP dédiée et amorcer un potentiel projet dans les années à venir (sur le modèle du Bail réel solidaire).	Nombre de M² acquis par la Ville destinés à un futur projet d'habitat léger.	Urbanisme
	1.3 Planifier la mobilité douce sur le territoire	**1.3.1** Intégrer les mobilités douces (interconnexions, sécurisation, rapidité des itinéraires) dans tous les projets d'urbanisation.	Planifier et développer le réseau cyclable en l'intégrant à l'aménagement global.	Nombre de projets portés par la mairie intégrant les mobilités douces. Nombre de projets privés portés par les lotisseurs urbains intégrant les mobilités douces.	Urbanisme

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

2-Patrimoine et énergie	**2.1 Mise en place des plans et schémas autour du patrimoine de la commune déjà réalisés**	**2.1.1** Evaluer le plan de sobriété tous les 2 ans.	Aller vers des pratiques plus sobres.	Nombre d'actions et d'étapes d'actions réalisées à chaque évaluation : diminution de la consommation énergétique, d'eau, de carburants, réductions des émissions de gaz à effet de serre.	Direction des services techniques
		2.1.2 Evaluer annuellement le SDIE : assurer les rénovations, cessions et démolitions de bâtiments conformément aux objectifs du SDIE.	• Actionner les leviers de sobriété et d'efficacité. • Mise à jour régulière du SDIE		
	2.2 Assurer la sécurité énergétique de la commune via l'autoconsommation collective par la production d'EnR et augmenter la part de consommation en énergie renouvelables.	**2.2.1** Augmenter la production d'énergie solaire sur la commune pour une autoconsommation.	Sécurité énergétique et augmentation de la part de consommation d'énergie propre	Taux de production par rapport à la part de consommation globale de la Ville.	Bâtiments
		2.2.2 Produire de la chaleur issue du bois-énergie (chaudière bois et suivi étude faisabilité réseau de chaleur).		Taux de production de chaleur issue du bois énergie (Mwh).	Bâtiments
		2.2.3 Initier un projet solaire avec un financement participatif dans une logique d'autoconsommation.		1 projet lancé : communication, montant participatif défini...	Direction des services techniques
		2.2.4 Augmenter la part de gaz renouvelable (garantie d'origine) dans les achats totaux d'énergie (gaz issu de la méthanisation sur le territoire).		Taux de gaz avec garantie d'origine consommé par la Ville.	Bâtiments
	2.3 Viser la sobriété et l'exemplarité énergétique dans la construction neuve et les nouveaux projets	**2.3.1** Penser sobriété dans les projets de patrimoine (nécessité du projet puis sobriété) "valorisation du renoncement".	Actionner le premier levier du renoncement avant de travailler sur les leviers suivants.	Nombre de décisions municipales, délibérations qui mentionnent le renoncement.	Direction des services techniques
		2.3.2 Viser un DPE minimum de A pour les opérations de rénovation/construction	Réduire l'empreinte carbone et la consommation d'énergie du bâti dans la commune.	Nombre de bâtiments existants en DPE A. Nombre de bâtiments rénovés ou neufs en DPA A.	Bâtiments
	2.4 Faire connaître et impliquer les usagers dans la sobriété énergétique des bâtiments communaux	**2.4.1** Mettre en place une charte d'utilisation et des bonnes pratiques énergétiques et de consommation d'eau pour les utilisateurs.	Sensibiliser et engager les usagers.	Nombre de signataires de la charte Nombre de temps de sensibilisation et d'affichages.	Sports et administration générale
		2.4.2 Communiquer et sensibiliser sur les actions et travaux communaux en lien avec l'énergie et le patrimoine.	Donner à voir les réalisations de la Ville, sensibiliser les usagers.	Nombre d'affichage dans les bâtiments et de communications réalisées.	Bâtiments et communication
	2.5 Sensibiliser les habitants sur la sobriété énergétique et ses avantages économiques	**2.5.1** Organiser des temps de sensibilisation sur l'énergie en partenariat avec le CCAS.	Sensibiliser et accompagner les habitants sur la thématique énergétique en vue d'une meilleure efficacité.	Nombres d'atelirs, échanges organisés. Nombre de bénéficiaires.	Transitions
		2.5.2 Accompagner des défis énergétiques chez les scolaires et le périscolaire : faire connaître les défis (ex ACTEE CUBE.S) et	Sensibiliser le jeune public, instaurer des bonnes pratiques auprès des enfants.	Nombre de défis menés.	Jeunesse éducation et transitions

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

		solliciter les écoles (notamment celles engagées dans le label E3D).			
		2.5.3 Accompagner le groupement d'achat d'énergie verte pour les habitants - partenariat avec « Achetons groupés » ou une autre plateforme collaborative.	Faciliter l'accès aux énergies vertes pour les habitants.	Nombre de temps organisés et expériences menées sur le territoire.	Transitions
	2.6 Réduire la consommation globale de carburant en interne	**2.6.1** Continuer à électrifier et rationnaliser le parc de véhicules.	• Réduire la consommation pour une participation moindre d'émissions de CO2. • Réduction de l'empreinte carbone de la Ville.	Ratio de véhicules électriques par rapport au nombre total. Evolution de la consommation électrique du CTM liée à la borne de recharge.	Environnement
		2.6.2 Suivre la consommation de carburant du parc automobile et viser sa réduction.		Tableau de suivi de conso actualisé tous les ans (achat de litres d'essence et de gazole par an).	Environnement
	2.7 Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics et notamment les écoles	**2.7.1** Mettre en place des mesures visant à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant des personnes sensibles.	Améliorer la qualité de l'air et sensibiliser les usagers à l'impact sur la santé.	Amélioration de la qualité de l'air (CO2). Nombre d'actions de sensibilisation.	Bâtiments
	2.8 Minimiser l'impact écologique de la voirie communale	**2.8.1** Expérimenter des matériaux ou techniques de voirie plus vertueux (dont matériaux perméables) - journées techniques et formation (plan de formation).	Réduire l'impact des travaux de voirie, être innovant dans le secteur voirie.	Nombre d'expérimentations menées sur une année. Nombre de marchés qui mentionnent des nouvelles techniques ou nouveaux matériaux.	Voirie
3-Biodiversité, eau, déchets	**3.1 Assurer la continuité de la trame verte sur la commune**	**3.1.1** Favoriser l'émergence de vergers, espaces nourriciers (îlots de fraîcheur) et paysagers en milieu urbain.	Restaurer la trame verte à l'échelle macro, relier les espaces existants en travaillant sur les continuités et en faire des espaces pour la biodiversité et pour les habitants.	Nombre de m² aménagés et d'îlots de verdure aménagés. Restauration des continuités écologiques (selon cartographies de l'ABI).	Environnement
		3.1.2 Replanter des haies bocagères, les valoriser et les entretenir. Promouvoir et sensibiliser sur les haies (Prospecter sur l'intégration du programme Breizh bocage).	Assurer la continuité des corridors écologiques en lien avec les acteurs du territoire (notamment les agriculteurs). Faire connaître l'importance des haies bocagères.	Nombre de plants de haie plantés et entretenus par an. Nombre de publications et d'ateliers organisés autour du sujet.	Environnement
	3.2 Préserver la biodiversité sur le territoire	**3.2.1** Suivre le plan de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI) décliné pour Ploufragan par SBAA.	Choix d'une ou plusieurs actions prioritaires à mettre en place.	Nombre d'actions réalisées.	Environnement
		3.2.2 Formaliser les engagements du service environnement en faveur de la biodiversité : schéma directeur d'aménagement lumière, charte de l'arbre, choix des espèces, diminution des annuelles et des rotations des vivaces ...	Assurer la pérennité des techniques et initiatives et pouvoir communiquer dessus.	Écriture d'une nouvelle charte de l'arbre. Fiches techniques pour la gestion différenciée et le choix des espèces. Réalisation d'un schéma d'aménagement lumière.	Environnement

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

		3.2.3 Viser la labellisation APIcité (sauvegarde des abeilles sur la commune).	Préserver les abeilles et sensibiliser à leur rôle essentiel.	Obtention du label.	Environnement
		3.2.4 Viser la labellisation ville étoilée et promouvoir la trame noire auprès des services et des habitants.	Préserver la biodiversité.	Etat de la carte vue du ciel. Nombre de communications et ateliers organisés autour de la trame noire par an. Bilan du respect du RLPI par les entreprises. Demande et obtention du label.	Direction des services techniques
	3.3 Favoriser un usage sobre de la ressource en eau et intégrer la gestion et réutilisation des eaux pluviales	**3.3.1** Déployer la GIEP (gestion intégrée des eaux à la parcelle) sur les bâtiments et les espaces publics - impulser une réflexion pour les particuliers sur la déconnexion de leur propriété.	Déconnecter les bâtiments du réseau des eaux pluviales, permettre à l'eau de s'infiltrer là où elle tombe. Utiliser une partie des eaux pluviales pour divers usages et soulager la ressource en eau potable qui est un des enjeux majeurs sur le territoire Breton.	Nombre de linéaire de voirie déconnecté. Nombre de projets intégrant la GIEP. Nombre de communications et d'ateliers organisés autour de la thématique.	Direction des services techniques
		3.3.2 Favoriser les comportements et les systèmes économes en eau : consommation dans les cuisines satellites et les écoles, arrosage terrains sports et espaces publics.	S'engager pour une réduction des consommations d'eau sur les équipements les plus consommateurs : écoles/cuisines satellites/arrosage sport.	Consommation d'eau pour chaque équipement et viser une baisse de la consommation globale et par pôles.	Bâtiments et environnement
		3.3.3 Choisir l'installation de toilettes sèches sur les sites identifiés ayant besoin de toilettes publiques.	Économiser de l'eau en choisissant des toilettes sèches pour les toilettes publiques à installer dans la Ville.	Nombre de toilettes sèches installées.	Bâtiments et environnement
	3.4 Réduire les déchets produits sur le territoire de la commune / être dans une démarche de sobriété dans l'usage des ressources	**3.4.1** Déchets en interne : travailler sur les achats de la ville pour réduire les déchets (indicateurs à mettre dans les marchés et charte d'achats plus responsables).	Réduction de la production de déchets de la Ville, être plus exemplaire sur le sujet.	Ecriture d'une charte d'achats responsables Nombre de cérémonies, évènements zéro-déchets ou presque.	Communication
		3.4.2 Accélérer la dématérialisation des documents administratifs.	Réduire l'usage de papier et les impressions inutiles.	Généralisation de la signature électronique en lien avec la DMSI.	Direction générale des services
		3.4.3 Continuer le déploiement du lombricompostage dans les écoles, cantines scolaires et dans les sites du CCAS (EHPAD, ...)	Adopter une solution efficace pour l'ensemble des biodéchets de la commune avec un intérêt pédagogique.	Nombre de sites équipés de lombricomposts.	Environnement
		3.4.4 Utiliser du papier recyclé pour une partie des impressions de la ville et diminuer la quantité de papier utilisé par les services.	Réduire l'impact de l'usage de papier, développer de nouvelles habitudes plus économes.	Nombre de ramettes papier achetées chaque année et/ou nombre d'impression sur les imprimantes. Introduction du papier recyclé.	Communication

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

4-Mobilités	**4.1 Mettre en place le plan des mobilités actives et développer le système vélo sur la commune**	**4.1.1** Cartographier et référencer les itinéraires cyclables et pédestres du territoire en ligne en lien avec SBAA (plateformes géoréférencées, site internet et documents papiers disponibles en mairie).	Donner à voir et faire connaître les itinéraires cyclables et pédestres ainsi que les temps de trajets : faciliter la pratique par la connaissance des parcours.	Nombre de circuits et de km référencés. Nombre de panneaux installés et de points d'intérêts reliés.	Direction des services techniques
		4.1.2 Contribuer et suivre les projets de réutilisation de l'ancienne voie SNCF entre Saint-Brieuc et Loudéac (6km sur la commune pour une voie verte ou retour à l'usage premier).	Faciliter la mobilité alternative à la voiture/camion sur le territoire.	Nombre de réunion, temps d'échanges sur le sujet où la commune participe / budget prévu.	Direction des services techniques
		4.1.3 Suivi du plan des mobilités quantitatif et qualitatif (bilan annuel à présenter en CoPil).	S'assurer que le plan des mobilités soit bien mis en place et remettre à jour si nécessaire les priorités et les aménagements.	Rapports et éléments de communication. Linéaire aménagé ou apaisé. Nombre de jalonnement et de stationnements installés pour 100 habitants.	Direction des services techniques
		4.1.4 Lancer une expérimentation de vélobus pour les évènements organisés par la commune.	Donner à voir et faire expérimenter en groupe la pratique du vélo.	Nombre d'expérimentations organisées.	Transitions
		4.1.5 Inciter les citoyens à se garer en dehors des trottoirs et des voies cyclables, via une campagne de communication, de prévention et de verbalisation.	Sécuriser les piétons et cyclistes dans la ville.	Campagne réalisée.	Police municipale
	4.2 Elaborer un plan de mobilité interne pour faciliter et valoriser la mobilité en dehors de l'usage de la voiture individuelle	**4.2.1** Prospecter pour un système de covoiturage en interne.	Réduire la part de trajets en voiture individuelle des agents.	Mise en place de l'outil. Nombre d'utilisateurs.	Transitions
		4.2.2 Aménager les lieux de travail des agents pour faciliter l'usage du vélo.	Faciliter la pratique du vélo : équipements, espace de stationnement adapté, sécurisé et accessible à tous les agents et élus, valorisation de la pratique.	Espace de stationnement réalisé. Vestiaire mis en place. Nombre de vélos journaliers/an. Nombre d'agents bénéficiant de la prime mobilité durable.	Direction des services techniques
	4.3 Favoriser la mobilité active des enfants	**4.3.1** Mettre en place des rues aux enfants dans les écoles où la situation est possible.	Sécuriser les mobilités douces pour les trajets scolaires, apaiser les entrées, sorties d'écoles.	Une initiative menée sur une école.	Voirie
		4.3.2 Mettre en place le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour les enfants et les jeunes via les écoles et le périscolaire.	Préparer les enfants à la pratique du vélo, faciliter la pratique en sécurité dans l'espace public.	Nombre d'enfants bénéficiaires du SRAV.	Jeunesse éducation
		4.3.3 Développer les stationnements de trottinettes dans les écoles, le complexe sportif du Haut-Champs et devant l'espace Victor Hugo.	Faciliter l'usage des mobilités actives pour les jeunes et les rendre autonomes.	Nombre de sites équipés.	Voirie

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

5-Organisation interne	**5.1 Viser une commande publique plus responsable en mettant en place un SPASER (Schéma Promotion d'Achats socialement et écologiquement Responsables)**	**5.1.1** Systématiser la réflexion sur l'insertion des clauses environnementales et sociales dans les marchés, augmenter le nombre d'heures en clauses d'insertion et faire le suivi des marchés avec clauses.	Avoir un état des lieux sur les marchés avec clauses et s'assurer de leur impact sur les critères d'attribution des marchés.	Nombre de marchés attribués avec clauses et prise en compte dans les critères d'attribution.	Commande publique
		5.1.2 Ecrire un SPASER communal, le faire adopter, le transmettre aux services et le faire vivre.	Avoir un document cadre pour aller vers une commande publique plus responsable : mention du cycle de vie / sourcing des offres les plus innovantes et exemplaires/réduction empreinte carbone et bilan carbone/conso d'eau, ...	Rédaction du document, délibération en conseil municipal, suivi du plan et mise à jour régulière.	Commande publique
	5.2 Mettre en place un plan de formation ambitieux pour les agents et élus sur les questions de transitions	**5.2.1** Créer un réseau d'ambassadeurs de la transition dans les services.	• S'appuyer sur des agents volontaires pour transmettre dans les services des pratiques plus vertueuses. • Constituer un groupe ressource en première ligne pour les formations volontaires.	Nombre d'ambassadeurs et de services concernés. Nombre de réunions et ateliers avec ce groupe d'ambassadeurs.	Transitions
		5.2.2 Etablir un plan de formation pour les agents : socle commun et modules par métiers/services/ thématiques.	Acculturer sur les transitions pour une déclinaison opérationnelle dans chaque service.	Rédaction du plan de formation. Nombre de personnes formées, et de services touchés.	Ressources Humaines
		5.2.3 Inciter à participer régulièrement aux temps de formation proposés par les réseaux auxquels la ville adhère : ALEC, Réséco, Bruded, ADEME, Andev ...	Profiter des journées et formations disponibles sur le territoire et bénéficier du partage d'expérience. Elargir à plus de services et agents.	Nombre de participation/an de la Ville. Nombre d'agents et d'élus participants/an.	Transitions et Ressources Humaines
		5.2.4 Mettre à jour systématiquement les fiches de poste des agents s'agissant des tâches couvrant l'ensemble des thématiques climat-Air-énergie ainsi que la coopération.	Augmenter le nombre de fiches de poste qui mentionnent les transitions pour mieux identifier les pratiques vertueuses.	Nombre de fiches de poste mises à jour.	Ressources Humaines
		5.2.5 En collaboration avec SBAA et en réseau avec les communes partenaires, renforcer la culture climat-Air-Energie des élus.	Acculturer les élus du territoire et favoriser la mutualisation.	Nombre d'élus participant aux formations liées aux enjeux climat-Air-Energie.	Transitions
	5.3 S'approprier le budget vert en l'utilisant comme outil de financement de la politique Climat-air-énergie	**5.3.1** Travailler transversalement tous les ans sur le budget vert en amont et en aval du budget primitif.	Avoir une méthode partagée et cohérente sur les axes du budget vert : atténuation au changement climatique/adaptation/biodiversité/ressource en eau/transition vers une économie circulaire, gestion des déchets et prévention des risques technologiques/prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols.	Rédaction de fiches méthodologiques. Nombre de réunions organisées sur le sujet.	Finances et Transitions

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

		5.3.2 Flécher systématiquement les dépenses transitions en investissement et fonctionnement via l'application CIRIL (antenne dédiée). Viser une baisse des dépenses défavorables pour chacun des 6 axes du budget vert.	Comptabiliser les dépenses fléchées transition sur une année et maitriser l'impact des dépenses communales.	Evolution du montant fléché transitions. Evolution du montant fléché défavorable sur les axes du budget vert.	Finances
		5.3.3 Communiquer annuellement sur le budget vert auprès des élus et de la population.	Appropriation du budget vert par les élus, sensibilisation des habitants et mise en valeur des actions de la commune.	Nombre de communications.	Finances
6-Agriculture, alimentation, scolaire, communication, culture et démocratie participative	**6.1 Développer une agriculture responsable et donner accès à une alimentation de qualité sur le territoire**	**6.1.1** Connaître l'activité agricole sur le territoire : inventorier les friches agricoles (SAU), référencer les producteurs en circuit court et Bio et développer l'interconnaissance avec le secteur agricole.	Mieux connaître le secteur agricole sur la commune, dialoguer avec les agriculteurs pour mieux travailler avec eux.	Création d'un inventaire des exploitations. Qualification de l'inventaire, réactualisé tous les ans. Nombre d'échanges et de partenariats/projets montés.	Urbanisme
		6.1.2 Inscrire des conditionnalités : clauses environnementales dans les baux sur les parcelles appartenant à la commune et prospecter pour l'achat de nouvelles parcelles.	Augmenter la surface Agricole Utile (SAU) en agriculture biologique sur le territoire pour protéger la santé des agriculteurs, des habitants, des sols et de la biodiversité.	Nombre d'hectares acquis Baux avec clauses environnementales. Augmentation de la SAU possédée par la commune en bio.	Urbanisme
		6.1.3 Suivre les actions menées sur la sécurité sociale alimentaire (SSA) et prospecter sur un projet d'épicerie solidaire sur le territoire communal.	Soutenir une ou des initiatives locales qui promeuvent l'accessibilité à une alimentation de qualité.	Nombre d'actions suivies, de communications faites sur le sujet.	CCAS
	6.2 Améliorer la qualité et l'éthique des repas produits et proposés par la commune jusqu'à la gestion des déchets alimentaires	**6.2.1** Donner l'accès à un repas végétarien quotidien dans les restaurants scolaires.	Avoir accès à un repas équilibré protéiné pour les enfants avec un régime végétarien.	Nombre de repas végétariens proposés par semaine au choix pour les enfants.	Jeunesse éducation
		6.2.2 Mettre en place une cuisine pédagogique dans les écoles neuves ou rénovées pour organiser des animations en lien avec l'alimentation.	Transmettre et partager sur les questions de l'alimentation via la cuisine.	Nombre d'écoles équipées, nombre d'animations par an.	Jeunesse éducation et bâtiments
		6.2.3 Poursuivre le travail engagé par la restauration collective sur l'augmentation des produits bios, locaux, frais, de qualité et sur la réduction du gaspillage alimentaire et le communiquer régulièrement.	Continuer à améliorer la qualité des repas et la démarche de réduction du gaspillage. Continuer à aller au-delà des objectifs de la loi EGALIM.	Grammage du gaspillage alimentaire (g/convive), pourcentage de produits de qualité et de produits bios. Bilan annuel sur le sujet, présentation aux enfants et parents. Label établissement Bio engagé.	Jeunesse éducation
		6.2.4 Travailler sur l'alimentation avec les assistantes maternelles de la crèche familiale.	Donner des clés aux agents en contact avec les plus petits pour sensibiliser dès le plus jeune âge.	Nombre d'assistantes maternelles formées et accompagnées. Nombre d'animations et échanges.	CCAS

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

	6.3 Mettre en place un programme éducatif autour des transitions pour les enfants	**6.3.1** Inciter et accompagner les écoles à développer le label E3D (Ecole en démarche globale de développement) et E3C.	• Sensibiliser le personnel enseignant, valoriser les actions déjà mises en place. • Impulser des changements de pratiques et des projets de transitions dans les écoles. • Mettre en relation les écoles déjà labellisées et les autres.	Nombre d'écoles labellisées.	Jeunesse éducation
		6.3.2 Ecrire un programme éducatif de territoire qui intègre les thématiques des transitions et formalise les engagements du service jeunesse éducation.	Proposer un programme éducatif cohérent qui sensibilise les enfants dès le plus jeune âge aux questions des transitions - Formalisation de l'engagement du POLLEN.	Axe transitions dans le nouveau PEDT.	Jeunesse éducation
		6.3.3 Rédiger une charte des animations, fléchée vers les transitions et proposer une formation sur les transitions pour le personnel au niveau du CCAS pour la petite enfance.	Prise en compte des transitions dans les activités, façon de le formaliser.	Rédaction de la charte. Nombre d'agents formés	CCAS
	6.4 Etablir un plan de communication sur les transitions : actions ville et sensibilisation globale selon les cibles	**6.4.1** Créer un plan de communication annuel sur les transitions qui identifie les besoins, les cibles prioritaires et le budget.	Avoir une feuille de route pour la communication sur une année en fonction des objectifs, des cibles et des supports.	Plan réalisé et suivi Bilan annuel.	Communication
		6.4.2 Organiser un petit déjeuner annuel de cohésion globale sur le temps de travail pour les agents.	Faciliter la cohésion et la transversalité, donner du temps aux agents pour se rencontrer et échanger. Commencer à construire un projet commun lié à une vision du service public responsable et durable.	Nombre de rencontres proposées. Bilan et retours.	Direction générale des services
	6.5 Travailler sur la sobriété numérique en interne	**6.5.1** Travailler avec la DMSI sur le matériel : recyclage et récupération de l'ancien matériel informatique, reconditionnement et seconde vie en lien avec le plan numérique de SBAA.	• Acquérir du matériel reconditionné, prolonger la durée de vie du matériel. • Reconditionner du matériel et mieux suivre le patrimoine numérique de la commune.	Inventaire du patrimoine numérique remis à jour. Libération des locaux de stockage d'ancien matériel informatique. Suivi du matériel dont le reconditionné.	Transitions et DMSI
		6.5.2 Travailler avec la DMSI sur les usages du numérique : site internet, généralisation de l'usage des serveurs et du cloud SBAA.	Faire évoluer les usages en interne pour plus de sobriété, améliorer les connaissances sur l'usage du numérique (cf plan de formation global).	Nombre d'ateliers sur le sujet.	Communication et DMSI
	6.6 Promouvoir le patrimoine de la commune (historique, naturel et technique)	**6.6.1** Référencer le petit et le grand patrimoine ainsi que les points d'intérêts naturels. Installer du jalonnement afin de faciliter l'accès à ces sites.	Donner à voir le patrimoine local et mettre en valeur les ressources naturelles de la Ville.	Liste référencée du petit patrimoine et des points d'intérêts. Nombre de panneaux installés.	Documentation et Voirie
		6.6.2 Développer le tourisme technique : usine de l'eau, centre de tri, barrage, gestion communale... à visée pédagogique.	Faire connaître les pratiques et favoriser les échanges.	Nombre de visites proposées à l'année. Nombre de participants. Nombre de classes participantes.	Direction générale des services et des services techniques

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE

	6.7 Acculturer les habitants sur les transitions / Utiliser l'espace Victor Hugo pour faire passer des messages et accompagner le changement de comportements	**6.7.1** Encourager le covoiturage pour le déplacement vers les évènements culturels et la médiathèque (site internet de covoiturage, ...)	Favoriser la mobilité autre que la voiture individuelle, diminuer le nombre de voitures en circulation ainsi que l'empreinte carbone de l'espace Victor Hugo.	Nombre de visiteurs venant en covoiturage, transports en commun et mobilités actives.	Culture
		6.7.2 Mettre en place une programmation dédiée aux transitions et à la notion de sobriété (numérique, énergétique...)	Utiliser l'art comme médium pour transmettre des connaissances et des nouveaux récits autour des transitions.	Nombre d'évènements et spectacles. Nombre de participants et spectateurs.	Culture
		6.7.3 Organiser un évènement annuel transversal sur les transitions.	Acculturer, donner à voir, sensibiliser.	Création d'un évènement transversal autour de la vallée du Goëlo et réalisation d'une première édition d'ici 2028.	Transitions
	6.8 Intégrer les habitants dans la démarche TETE	**6.8.1** Organiser des rencontres pour inciter et favoriser les échanges et le contact des associations en vue d'une coopération et d'une mutualisation → démarche de co-construction avec les associations.	Favoriser des démarches vertueuses sur le territoire, renforcer le dialogue avec les associations et passer par elles pour transmettre des pratiques vertueuses.	Nombre de rencontres organisées, Nombre d'initiatives de coopération entre associations.	Sport et Administration générale
		6.8.2 Relancer un nouveau mandat du Comité Ploufragan 2050 dès 2026 pour travailler sur la prospective et être consulté sur différents projets.	• Poursuivre un dispositif de démocratie participative ambitieux sur le temps long. • Élargir la composition du groupe et travailler sur de nouvelles thématiques.	Nombre de membres. Nombre de rencontres/an. Evaluation qualitative : bilan annuel.	Transitions
		6.8.3 Retravailler les modalités du budget participatif en lien avec les transitions et l'éducation populaire.	Se servir du Budget Participatif comme d'un outil démocratique. Permettre une montée en compétence des porteurs de projets.	Rédaction d'une charte. Nombre de projets présentés, votés et réalisés.	Transitions

Sigles :

- **ADEME** : Agence de la transition écologique
- **CAE** : Climat-Air-Energie
- **CoPil** : Comité de Pilotage
- **CoTech** : Comité Technique
- **PCAET** : Plan Climat Air Energie
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **OAP** : Orientations d'aménagement et de Programmation
- **SDIE** : Schéma Directeur Immobilier et Energétique
- **EnR** : Energie Renouvelables
- **SDE** : Syndicat Départemental d'Energie
- **DPE** : Diagnostic de Performance Energétique
- **ABI** : Atlas de la Biodiversité Intercommunale
- **RLPi** : Règlement Local de Publicité intercommunal
- **GIEP** : Gestion Intégrée des Eaux Pluviales
- **ANDEV** : Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales
- **SAU** : Surface Agricole Utile
- **PEdT** : Projet Educatif Territorial
- **DMSI** : Direction Mutualisée des Systèmes d'Information
- **EGALIM** : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260303-DB20263MAR1108-DE